

“On prétend que cette coalition restreint la production, fixe les prix sur les exportations à destination des Etats-Unis et distribue les approvisionnements disponibles à des éditeurs de journaux privilégiés. Le Federal Bureau of Investigation a effectué l'enquête jusqu'ici, mais nous nous attendons à ouvrir bientôt une procédure devant un jury d'accusation.”

Hill a déclaré que les actes monopolisateurs de l'industrie du papier-journal mettent les petits éditeurs au pied du mur et il a ajouté qu'il réclamait une enquête approfondie et énergique de la part de la division chargée de la répression des coalitions commerciales. “Si l'on a violé des dispositions de la loi visant les coalitions”, a-t-il poursuivi, “des poursuites devraient être intentées sans délai.”

Voilà la situation qui existe sous le régime de notre prétendue libre économie. Tout ce que nous avons gagné, c'est qu'en enlevant la régie du papier-journal aux prétendus bureaucrates de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, qui du moins appliquaient une réglementation dans l'intérêt du peuple canadien, nous avons confié cette régie à d'autres bureaucrates qui dominent le marché du papier-journal non pas dans l'intérêt du peuple canadien mais au bénéfice d'un petit nombre de gens dont la plupart n'habitent pas le Canada et ne sont pas même citoyens canadiens.

Pour réclamer l'abolition des régies, mes honorables amis de droite et de gauche affirment parfois les choses les plus extravagantes. Voici, par exemple, les paroles de l'honorable député de Peace-River (M. Low) que je trouve au compte rendu du 21 mars dernier:

Tout homme qui pense juste s'aperçoit vite que ce sont les impôts rigoureux, les régies centralisées par l'Etat, les restrictions et l'enrégimentation bureaucratique résultant de la guerre qui ont poussé la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Canada dans l'imbroglio où nous sommes empêtrés. Cela ne semble faire aucun doute. Si nous persistons dans une telle voie, nous n'aboutirons qu'au désastre et à la dictature.

Les habitants du Canada, de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis ne sont peut-être pas satisfaits des conditions qui existent dans leurs pays respectifs, mais comparativement à l'état de choses qui existait lorsqu'il n'y avait aucune régie, la prospérité règne chez nous. Même dans les Iles Britanniques, si nous considérons l'ensemble de la population, les conditions d'existences sont meilleures qu'avant la guerre. Le fait que la mortalité infantile pour 1946 est la plus basse jamais enregistrée dans les annales du pays en constitue une preuve concluante.

Une VOIX: Il en est de même des naissances.

M. MacINNIS: Vous faites erreur. Le chiffre des naissances est le plus élevé depuis 1922.

Une VOIX: Citez les chiffres.

M. MacINNIS: Je crois que le chiffre de la mortalité infantile était de 43 par 1,000 naissances vivantes et celui de la natalité d'environ 19.1 par 1,000 de population.

L'hon. M. MARTIN: Pour 1946.

M. MacINNIS: Le Gouvernement a pour mission de s'assurer au moyen de régies, que les vivres vont à ceux qui en ont besoin et non au plus offrant. Il est sans doute vrai que le riche peut, même aujourd'hui, en obtenir une plus grande part, mais grâce aux régies en vigueur, la répartition du revenu national est plus équitable en Grande-Bretagne aujourd'hui que jamais auparavant, sauf peut-être durant les hostilités.

Je signale à la Chambre, à l'opposition, ainsi qu'au Gouvernement que ce n'est pas en retournant rapidement à l'économie libre que nous éviterons la répétition de ce qui s'est passé au Canada entre 1930 et 1939. Au contraire, ce n'est qu'en profitant des leçons apprises au cours de ces terribles années et en les appliquant d'une manière bien ordonnée et démocratique que nous éviterons une telle catastrophe.

M. VICTOR QUELCH (Acadia): Au cours du débat sur la résolution qui a précédé la présente mesure, j'ai entendu plusieurs honorables députés chercher à baptiser le projet de loi de noms différents. Le nom qu'on lui donne n'en change pas la nature, et c'est à ce point de vue que nous devons l'étudier. Peu m'importe les noms que certaines gens veulent lui donner.

D'aucuns reprochent au Gouvernement la situation actuelle qui nécessite le maintien de certaines régies. Il importe surtout, à mon sens, de tenir compte de la réalité. Il faut accepter les circonstances telles qu'elles sont. Inutile de dire que la situation devrait être meilleure ou qu'on aurait dû prendre des mesures en vue de l'améliorer. Nous sommes en présence d'une situation qui nécessite le maintien de certaines mesures, c'est indiscutable.

J'approuve les critiques formulées par d'honorables députés qui ont soutenu que la situation devrait être différente. Ils ont particulièrement raison. Néanmoins, il faut faire face à la réalité et non pas à ce qui devrait être ou aurait pu être. Ainsi, que le ministre nous démontre de façon satisfaisante, lors de l'étude du bill en comité, que toutes ces mesures sont nécessaires, et j'appuierai le projet de loi sans hésitation.

L'honorable représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis) a laissé entendre que les membres de notre groupe sont opposés à toutes les régies. Nous n'avons jamais pris une telle attitude, mais nous n'approuvons pas les